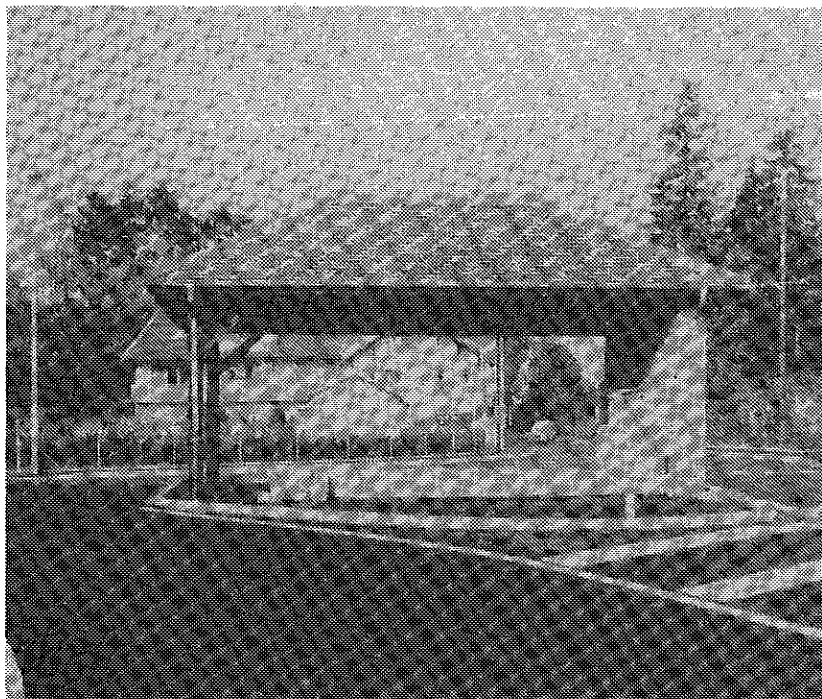


# Prévessin-Moëns

LA FONTAINE  
DE  
PREVESSIN

1  
9  
8  
5



BULLETIN MUNICIPAL N° 5

\*\*\*\*\*

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Paul DUBOULOZ.

Nous le savions fatigué et nous avons peine à croire que la maladie aurait raison de sa robuste constitution. Malgré ses 78 ans, nous le reverrons toujours alerte et dynamique dans son exploitation agricole. Paul faisait partie des gens de la terre, tel un rocher ne craignant ni vent, ni marée. Fier d'appartenir au monde paysan, il aura toute sa vie donné l'exemple d'un travailleur compétent et d'avant garde.

Si Paul DUBOULOZ était estimé dans le Pays de Gex, il l'était davantage dans sa Commune où les électeurs lui renouvelèrent leur confiance pendant plus de trente années.

J'ai pu apprécier son jugement pendant les 8 années qui s'écoulèrent entre la fusion de Prévessin et de Moëns et la date à laquelle il avait décidé de ne pas se représenter au Conseil Municipal.

Paul n'était pas très loquace, mais la portée de ses paroles était très percutante. Souvent le Maire, Monsieur Gaston LAVERRIERE, lui demandait son avis avant de prendre une décision, et ses idées étaient souvent retenues et très appréciées par ses collègues.

Cachant sa sensibilité sous un aspect bourru, notre ami Paul était un homme de coeur. Il aimait nous recevoir dans sa maison pour trinquer le verre de l'amitié et, dans nos fêtes et banquets, il appréciait la chaude ambiance des chansons et des rires.

Nous garderons de lui le souvenir de cet homme du terroir avec qui disparaît un peu du vieux Prévessin.

J. RAPHOZ  
Maire.

## Le BUDGET

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 137 775
- 60 - Denrées et fournitures .....	11 000
- 61 - Frais de personnel .....	55 000
- 63 - Travaux et services extérieurs .....	60 000
- 64 - Participation et contingents .....	112 296
- 65 - Allocations - Subventions .....	3 298
- 66 - Frais de gestion générale .....	1 181
- 83 - Prélèvement pour dépenses d'investissement.	895 000

\*\*\*\*\*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 137 775
- 71 - Produits domaniaux .....	70 000
- 72 - Produits financiers .....	9 200
- 73 - Recouvrements - Subventions .....	64 965
- 74 - Dotations reçues de l'Etat .....	149 579
- 75 - Impôts indirects .....	36 180
- 82 - Produits antérieurs .....	807 851

## Le BUDGET

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 749 151,30
- 21 - Acquisition de bien meubles et immeubles ..	401 031,14
- 232 - Travaux de Bâtiments .....	5 776 332,22
dont :	
- Four de Brétigny .....	- 255 000,00
- Abri-bus .....	26 740,00
- Cloches de l'église .....	29 296,00
- Travaux dans Bâtiments C <sup>x</sup> ..	25 000,00
- Ferme Communale .....	2 156 557,24
- Le Prieuré 1ère tranche ....	1 993 738,98
- Le Prieuré 2ème tranche ....	1 800 000,00
- 233 - Travaux de voies et réseaux .....	331 787,94
dont :	
- Assainissement de Magny ....	90 000,00
- Assainissement des Marlis ..	6 616,65
- Place de l'Eglise .....	- 1 692 196,00
- Voirie .....	294 508,17
- Route du Château .....	548 657,90
- Chemin de l'Eglise .....	1 084 201,22
- 235 - Extension de l'éclairage public .....	240 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 749 151,30
- 06 - Excédent d'investissement reporté .....	5 797 851,30
- 11 - Prélèvement sur recettes de fonctionnement.	895 000,00
- 14 - Participations à des travaux d'équipement .	52 300,00
- 21 - Aliénation biens meubles et immeubles .....	4 000,00

## NOUVEAU LOCAL DE VOTE

La décision de transférer le bureau de vote dans la nouvelle Mairie, au Prieuré, a été prise par le Conseil Municipal et approuvée par les autorités préfectorales.

C'est donc dans la nouvelle Maison commune qu'auront lieu les élections de Mars 1986.

\*\*\*\*\*

## FLEURISSONS NOTRE VILLAGE

\*\*\*\*\*

*Profitant du bel automne qui nous a été offert, la Commission Communale s'est promenée dans le village et a remarqué les réalisations des personnes suivantes :*

- M. Jean ROBIN
- Mme Arlette VAUTHIER
- M. Albert ALLIOD (ferme fleurie)

*Les intéressés recevront un bon d'achat de 300 Frs à présenter chez Monsieur MAILLARD, fleuriste à FERNEY-VOLTAIRE.*

*Rappelons que les personnes déjà récompensées ne sont plus retenues mais que leurs efforts continuels sont toujours remarqués et appréciés.*

*Que chacun soit remercié et .... s'encourage à faire mieux l'an prochain.*

\*\*\*\*\*

## ENVIRONNEMENT

### ELIMINATION DES DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS PAR EXECUTION D'OFFICE AUX FRAIS DU RESPONSABLE

\*\*\*\*\*

"L'article 3 de la Loi du 15 Juillet 1975 relative à l'élimination et à la récupération des matériaux permet à l'autorité titulaire du pouvoir de police (maire ou commissaire de la République) d'assurer d'office l'élimination des déchets aux frais du responsable au cas où les déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions de la loi et des règlements pris pour son application".

Les plaintes dont la Commune est fréquemment saisie montrent qu'il y a tout lieu d'informer les habitants sur l'existence de cette procédure et ses conditions de mise en oeuvre.

#### 1 - LA MISE EN DEMEURE

Une mise en demeure sera adressée au propriétaire du terrain, notamment s'il a fait preuve de négligence, voire parfois de complaisance à l'égard d'abandons de déchets sur son terrain.

Dans le cas d'un propriétaire de bonne foi, ayant averti l'autorité municipale d'abandons de déchets commis à son insu et ayant procédé à des mesures préventives (travaux de clôture, plaintes ...), la mise en demeure s'adressera à l'auteur du dépôt pour autant qu'il soit identifié.

La mise en demeure pourra exiger, si nécessaire, du propriétaire responsable, outre l'enlèvement des déchets, la clôture du terrain, sur les fondements de l'article L 17 du Code de la santé publique, des articles L 131-2-6°, L 131-7 et L 131-11 du Code des Communes, et du règlement annexé au plan d'occupation des sols, pour autant que ce règlement ou toute autre disposition réglementaire visant la protection des sites et paysages ne s'y oppose pas.

La mise en demeure sera assortie d'un délai de réalisation des travaux fixé en fonction de la gravité des nuisances à faire cesser. Si l'échéance passée, le responsable demeure inactif, il devient possible de procéder à l'exécution des travaux d'office.

## 2 L'EXÉCUTION D'OFFICE AU FRAIS DU RESPONSABLE

Dans ce cas, la Commune fera enlever les déchets et effectuer si nécessaire les travaux sommaires de réaménagement par ses services techniques ou en faisant appel à une entreprise dans le respect des dispositions prévues par le Code des marchés publics. Le propriétaire du terrain devra être avisé de la date de ces travaux qui seront réalisés en présence d'un représentant de l'autorité municipale.

Les modalités de recouvrement des créances communales afférentes à ces travaux ont été simplifiées : le recouvrement auprès des responsables peut être opéré sur titre rendu directement exécutoire par l'ordonnateur local (décret n° 81-362 du 13 Avril 1981, J.O. du 17 Avril 1981 et circulaires interministérielles du 15 Mai et du 17 Juin 1981). Les litiges éventuels concernant la liquidation de ces sommes sont de la compétence de la juridiction administrative.

## 3 - LES SANCTIONS

Indépendamment de la procédure administrative décrite ci-dessus, la mise en oeuvre de sanctions doit contribuer à mettre un terme à certains comportements peu soucieux de la qualité de la vie et qui risquent de compromettre les efforts entrepris par la Municipalité pour une bonne élimination des déchets.

S'agissant de l'abandon sauvage de déchets par des particuliers et artisans, le Code pénal prévoit les contraventions de police suivantes : article R 26-15° (non respect des prescriptions en matière d'ordures ménagères), article R 30-14° (abandon de déchets ou de matériaux en lieu public ou privé), article R 38-11° (abandon de choses quelconques sur la voie publique), article R 40-15° (infraction prévue à l'article R 30-14° ci-dessus commise à l'aide d'un véhicule).

\*\*\*\*\*

Il n'y a pas de location de terrain mais paiement de 67,67 Francs HT la tonne effectivement déversée, un système de pesage ayant été aménagé à l'entrée de la décharge.

Le coût de la collecte par Geteba sera modifié car le kilométrage parcouru par les camions augmentera. Cette majoration d'environ 22 % du contrat initial sera répartie entre les Communes en tenant compte de leur éloignement.

La solution de la décharge contrôlée n'est que provisoire ; elle n'est pas satisfaisante car rien n'est récupéré. On constate aussi que les Collectivités qui avaient adopté l'incinération en reviennent à la décharge contrôlée : c'est le cas de BOURG EN BRESSE par exemple.

Pour le Pays de Gex, un groupe de travail a été chargé, sous la responsabilité de Monsieur le Maire de Versonnex, d'étudier une solution à long terme, mais rien ne pourra être mis en service avant 5 ou 6 ans.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*  
\* Les participants à la Marche souvenir des familles \*  
\* CABUSSAT qui s'est déroulée les 18 et 19 Octobre 1985 \*  
\* adressent leur reconnaissance à Monsieur Joseph RAPHOZ, \*  
\* Maire, ainsi qu'à la population du village de Brétigny \*  
\* pour l'inoubliable accueil qui leur a été réservé. \*  
\*  
\* Les amitiés liées et le souvenir de cette belle \*  
\* journée sont autant de jalons déjà posés pour un élar- \*  
\* gissement de l'amitié qui devrait immanquablement se \*  
\* développer ces prochaines années entre les membres des \*  
\* familles CABUSSAT - CABOUSSAT et leurs amis de Brétigny \*  
\* et environs. \*  
\*  
\* Au nom des familles CABUSSAT-CABOUSSAT \*  
\* Eric CABOUSSAT \*  
\*  
\* \*\*\*\*\*

## AMENAGEMENT DE LA SALLE INFORMATIQUE

### ION :

l en salle informatique nécessitant de la part des surcroît d'attention, il a été décidé de choisir calme, à l'écart des espaces de détente, pour imette salle. C'est donc la salle au rez de chaussée enne Mairie qui a été retenue.

### FFECTUES :

#### ents muraux :

s de cette salle ont été recouverts d'un matériau nt pour améliorer son ambiance acoustique.

#### ment :

inaires, nouvelles normes, munis d'un gradateur ère ont été placés au plafond.

:

t vitrifié

l :

teaux des tables ont été choisis de façon à per-le travail de deux élèves à la fois.

es :

e, les toilettes, le couloir d'accès ont été ment repeints.

ion :

xième porte, anti-panique, et un système d'alarme installés.

travaux d'aménagement de la salle sont  
nés, deux micro-ordinateurs ont été achetés  
Commune et pourtant. l'atelier informatique \*

A l'Est, sont implantées la future mairie et l'église. Un peu plus loin, en arrière plan, commence la zone d'habitation du Prieuré ; mais aucune liaison piétonne directe n'est prévue vers la place. Le mur du cimetière en pierres apparentes se développe en arc de cercle sur près de 90 m et ferme l'espace Sud.

\*\*\*\*\*

## LE PARTI D'AMENAGEMENT

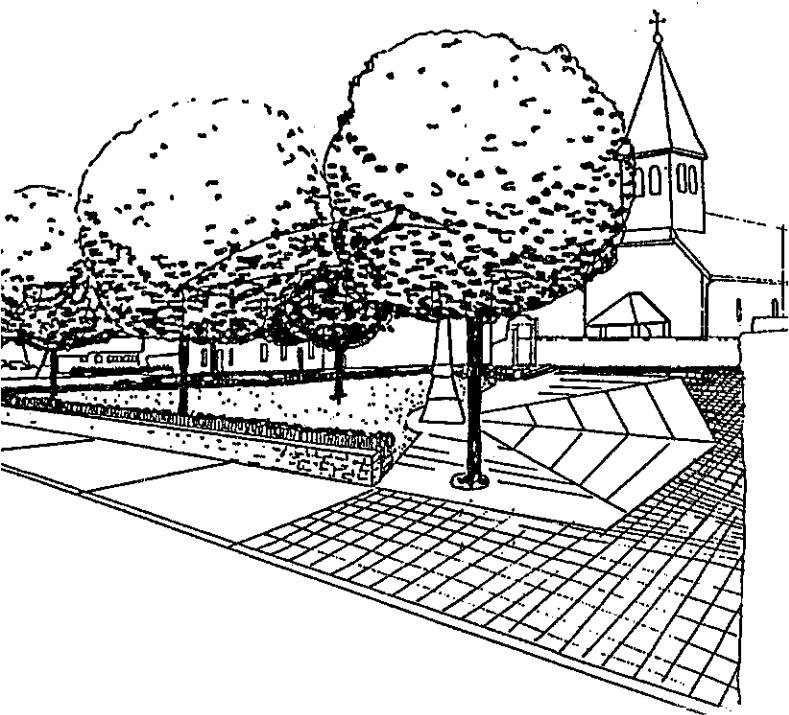
Pour de raisons de circulation et d'économie la voie d'accès à la zone du Prieuré qui coupe la place en biais n'a pas été modifiée. Le parti d'aménagement retenu par le groupe de travail met en évidence trois secteurs particuliers qui découpent en l'organisant le vaste espace libre précédemment décrit.

- à l'Ouest l'affectation principale est le stationnement soit deux parkings représentant une cinquantaine de places. Les plantations prévues auront le double effet, quand elles seront adultes, d'atténuer l'impact visuel du stationnement et d'isoler la place des propriétés voisines.

- devant la mairie, une place aux dimensions du bâtiment, est entourée d'arbres sur trois côtés. Un petit parking de proximité (huit places) est prévu avec accès directement sur le CD35 ; mais avec un îlot de sécurité.

- au Sud, enfin, une allée plantée organise une perspective sur l'église. Le monument aux morts est sorti dans l'axe de l'entrée du

manifestations autour du monument se  
 feront sur un espace dallé de 700 m<sup>2</sup> qui  
 recréera l'aspect minéral de ce côté de la  
 . Le sol sera reprofilé de façon à créer  
 une petite dénivellation avec le parvis de  
 l'église auquel on accèdera grâce à quatre  
 marches.



Il a reçu l'approbation de Monsieur l'Architecte des  
 Bâtiments de France le 7 Mars 1985.

## ASSAINISSEMENT ELIMINATION DES EAUX PARASITES CHEMIN DES PERRIERES

Les eaux de surface qui ruisselaient en permanence  
 sur la chaussée créaient, en cas de gel, une situa-  
 tion particulièrement dangereuse pour les automo-  
 bilistes et les piétons.

Pour remédier à cet état de fait, un collecteur de  
 Ø 200 mm et Ø 300 mm a été posé parallèlement au  
 collecteur existant. Un caniveau de type CCI et  
 des grilles ont été posés en bordure de chaussée  
 pour assurer la recueille des eaux de ruisselle-  
 ment. Ces eaux sont évacuées dans ce collecteur  
 qui reprend également les branchements eaux plu-  
 viales des propriétés riveraines.

Ce collecteur a pour exutoire provisoire le ré-  
 seau existant en bordure du lotissement Sonnex.  
 Il sera repris définitivement lors de la réali-  
 sation du réseau eaux pluviales RD78/RN5.

\*\*\*\*\*

### DIG ..... DING .... DONG .....

Le 25 Avril 1985, le Conseil Municipal décidait la  
 réparation et l'électrification de la cloche de l'église  
 avec sonnerie de l'angélus 2 fois par jour.

Les travaux ont eu lieu courant Juin et se sont montés  
 à la somme TTC de :

* Réparation de la cloche .....	7 780,16 Frs
* Electrification et angélus .....	12 453,00 Frs
* Main d'oeuvre et participation au déplacement .....	5 740,24 Frs

- l'aide extra-légale :

Remise de secours exceptionnels, urgents, devant une situation dramatique.

Le B.A.S doit également coordonner sur la Commune l'action des différents intervenants en matière sociale (organismes publics ou privés).

Ajoutons qu'à PREVESSIN-MOENS, c'est le B.A.S qui organise avec le Conseil Municipal une promenade d'une journée ainsi que le traditionnel "REPAS DE L'AMITIE" qui rassemble autour d'une table nos "anciens" qui sont à l'honneur.

\*\*\*\*\*

### ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE RAMASSAGE DE TEXTILES USAGES

Vous avez répondu favorablement à l'appel lancé par l'Association des Paralysés de France qui organisait, avec la collaboration des Communes du Canton, un ramassage de textiles usagés, le Samedi 12 Octobre.

Sachez que le produit financier de cette opération est destiné à aider des initiatives en faveur des paralysés : création d'une entreprise horticole dans le Jura, par exemple, où il est prévu d'employer des personnes handicapées sur 50 % des postes de travail.

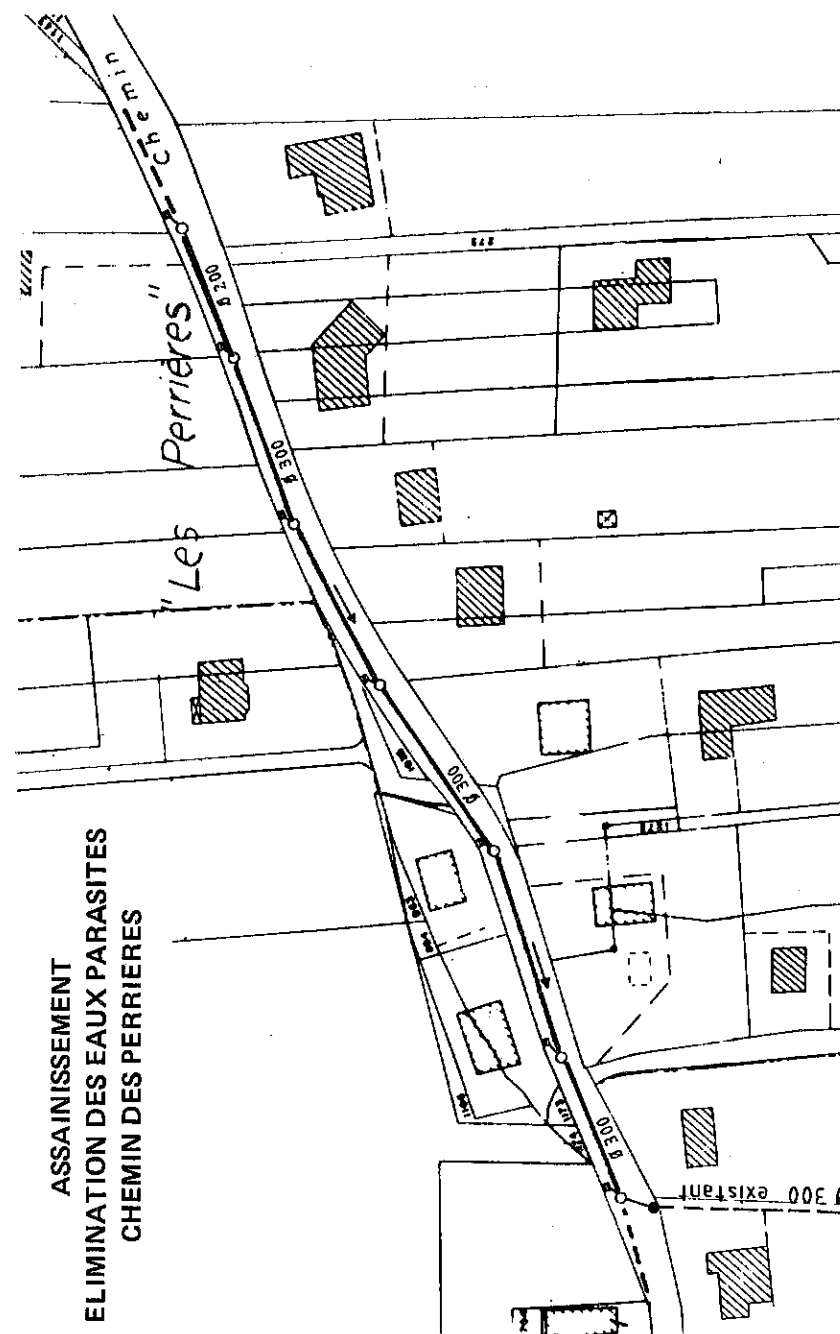
Que tous les donateurs soient remerciés pour leur geste de solidarité.

\*\*\*\*\*

### BIENVENU

Pour renforcer l'effectif des employés communaux, le Conseil Municipal a engagé Monsieur NICOLAS Frédéric qui a pris ses fonctions à compter du 20 Mai 1985.

Soyons persuadés que la population de PREVESSIN-MOENS réservera un bon accueil à ce nouvel employé communal.





## LA SOCIÉTÉ MUSICALE DE FERNEY

\*\*\*\*\*

### EN FÊTE

\*\*\*\*\*

La Société Musicale de Ferney-Voltaire a été fondée en 1844.

A compter de cette date, elle a toujours eu une activité permanente et précieuse dans la vie locale Ferneysienne et, depuis quelques années, également dans les Communes voisines.

Présente dans toutes les manifestations officielles (8 Mai, 14 Juillet, 11 Novembre ...), elle anime également les fêtes des Sociétés locales ou municipales, 3ème Age, et donne plusieurs fois au cours de l'année des concerts à Ferney-Voltaire et aux environs.

Présidée par M. Bernard PHILIPPS et dirigée par Mme Anne-Marie VANIER, la Société Musicale compte 45 membres qui viennent de Ferney-Voltaire, des Communes voisines : Prévessin-Moëns, Ornex, Segny, Cessy, et de la Commune Suisse de Meyrin.

Presque tous ces musiciens ont débuté leur formation au sein de la Société, sous la conduite de leurs chefs successifs.

Le 21 Juin dernier, une sympathique réunion était organisée afin de récompenser plusieurs membres pour leur dévouement et leur assiduité.

En présence de leurs familles et de leurs amis, 6 d'entre eux fêtaient 40 ans d'activité, et 2 autres 50 ans d'activité.

Bel exemple de persévérance et de fidélité qu'il convient de souligner.

\*\*\*\*\*

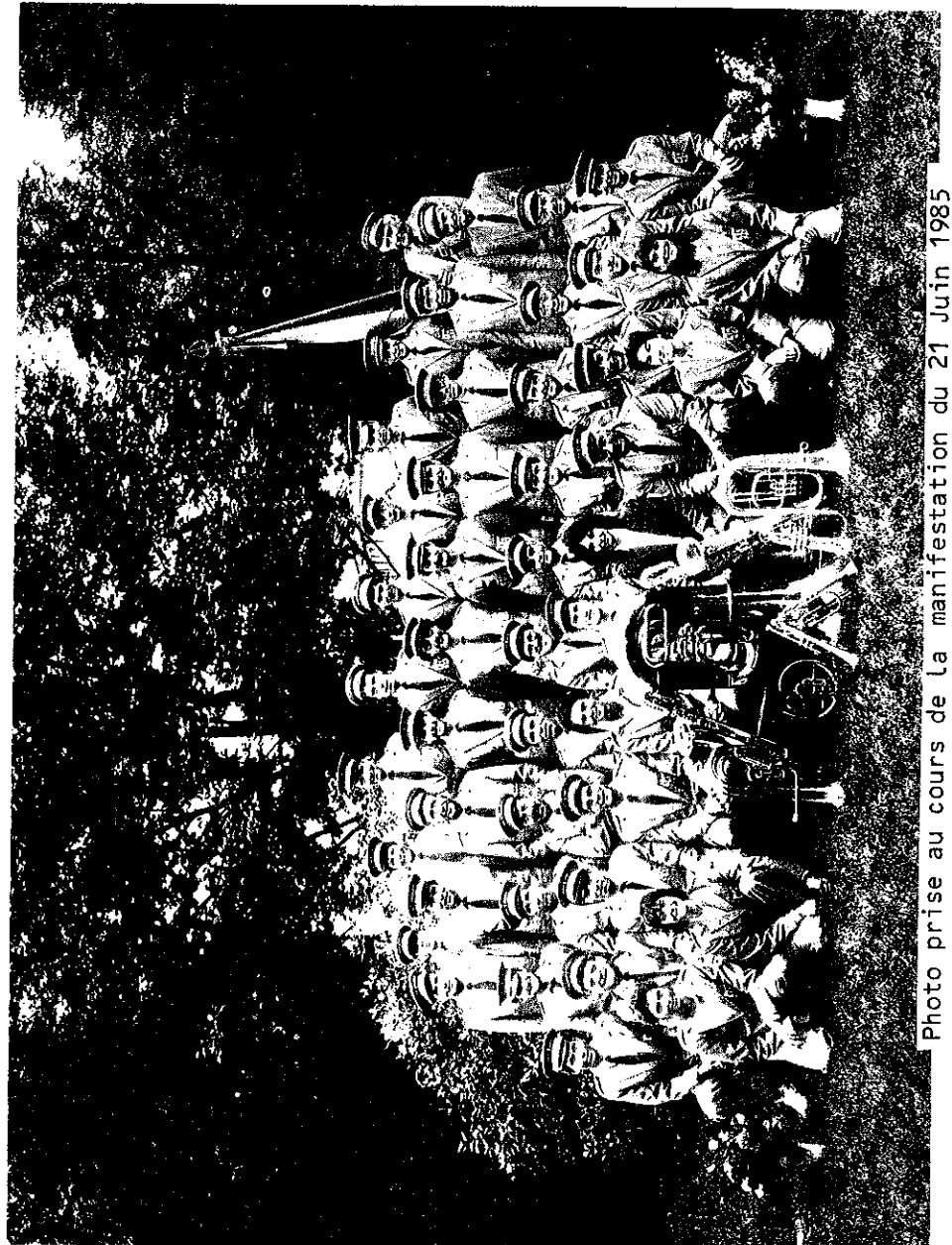


Photo prise au cours de la manifestation du 21 Juin 1985

Cliché Photo-Boutique St Gents-Pouilly



Cliché Photo-Boutique St Genis-Pouilly

Monsieur Alfred AUCHLIN  
30 ans de direction

Monsieur Henri MARTIN  
65 ans de présence active

\*\*\*\*\*

## 11 NOVEMBRE

\*\*\*\*\*

Autour du Monument aux Morts, étaient réunis la Société Musicale de Ferney, un détachement de la Batterie Fanfare de Gex, les Anciens Combattants, les enfants des écoles conduits par leurs enseignants, les Gendarmes, les jeunes Sapeurs-Pompiers, Monsieur Joseph RAPHOZ, Maire de Prévessin-Moëns et les membres de son Conseil, Monsieur BIOLAY, Maire d'ORNEX ainsi que diverses personnalités et les habitants de la Commune.

Dépôt de gerbes, allocutions de Monsieur MAIRE, Président des Anciens Combattants, de M. Joseph RAPHOZ, Maire, appel des morts, morceaux de circonstances et Marseillaise ont marqué cette cérémonie qui rappelle chaque année, devant ce monument, la terrible hécatombe que fût la guerre 14-18.

La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur offert dans la salle du 1er étage du Prieuré.

\*\*\*\*\*



29 Mai 1985, à Saint Genis Pouilly, colloque du Canton de Ferney-Voltaire sur la sécurité routière. "Faire passer le message" : information, éducation, sensibilisation, prudence et bon sens afin de réduire le nombre et la gravité des accidents, tels étaient les vœux des organisateurs de cette réunion.

25 Octobre, à Cessy, colloque du Canton de Gex : excès de vitesse, cause principale des accidents dans notre région. Création d'un groupe de réflexion pour trouver des solutions et mettre en application les dispositions qui auront été prises.

26 Octobre, au Centre Commercial des Vertes Campagnes à Gex, journée de sensibilisation de tous publics, organisée par la Prévention Routière avec la collaboration de la section genevoise du Touring-Club Suisse.

15 au 31 Octobre, 31ème campagne pour l'éclairage et la signalisation routière.

Depuis le mois de Mai 1985, date de l'ouverture de la campagne REAGIR, pour le département de l'Ain, distribution d'affiches et dépliants mensuels. Thèmes traités : contrôle technique des véhicules, l'alcool au volant, la vitesse, santé, fatigue et conduite, respect de la signalisation, éclairage, vision, intempéries, ceinture de sécurité, respect des feux et des STOP.

Dans son Bulletin Municipal n° 4, distribué en Juin, le Conseil Municipal de Prévessin-Moëns dénonçait les excès de vitesse de certains conducteurs, faisait appel à leur bon sens et à leur civisme et demandait à chacun de prendre conscience de ses responsabilités et des devoirs qui lui incombaient en tant que conducteur, parent ou enseignant.

Ces appels sont restés vains pour la plupart. Quelques automobilistes qui ont été effrayés par les statistiques des accidents disent avoir réduit leur vitesse, pris moins de risques lors de dépassements, renoncé à conduire quand ils avaient bu, mais l'ensemble des conducteurs n'a pas été attentif à ces mises en garde.

Résultats : dans le Pays de Gex, de Janvier à Août 1985, soit en 8 mois, 96 accidents corporels, 5 tués, 58 blessés graves, 76 blessés légers.

A Prévessin-Moëns, depuis 1980, 50 accidents corporels. Des familles plongées dans la peine, le chagrin et le désarroi par la faute de conducteurs irresponsables, et certains accidents ont pu être évités grâce à la sagesse et à la prudence de quelques uns.

Malgré les appels à la prudence et l'opération "bonne conduite" lancée par le Ministre des Transports, à la veille de la Toussaint, ces 3 jours ont été aussi meurtriers que l'an passé : 1 970 accidents, 143 morts, 3 000 blessés.

Alors, que faire ?

A Prévessin-Moëns, comme vous avez pu le constater, le Conseil Municipal s'est associé très largement à la campagne nationale et départementale par des réalisations concrètes et par des actions ponctuelles : trottoirs, éclairage, bande cyclable, marquage au sol, pose de signaux, distribution d'affiches de la Prévention Routière et de dépliants dans les cédex, invitant les usagers à suivre les conseils de prudence qui y sont donnés.

Combien ont joué le jeu ?

En tant que PARENT et ENSEIGNANT, avez-vous réellement pris le temps de rendre les enfants plus attentifs aux dangers de la route, qu'ils soient piétons, cyclistes ou cyclomotoristes ?

En tant que CONDUCTEUR, avez-vous réduit votre vitesse en particulier à l'approche des écoles, aux carrefours, virages et à la vue d'enfants sur la chaussée ?

A voir à quelle vitesse on continue à rouler dans notre village, il semble bien que ce ne soit pas le cas pour beaucoup d'entre nous.

Certes, il n'y a pas que les habitants de Prévessin-Moëns qui circulent sur le territoire de la Commune, mais beaucoup d'entre eux, malgré les avertissements, continuent à enfreindre les règles de la circulation.

Ne cherchons pas d'excuses mais des remèdes, sans quoi, on risquera sous peu de se retrouver sans permis de conduire. 90 suspensions en Octobre pour les arrondissements de Gex et Nantua. La lutte contre la vitesse engagée dans la région ces dernières semaines va s'intensifier, seul celui qui roule raisonnablement et prudemment n'aura rien à craindre.

En France, 1 enfant sur 8, blessé ou tué avant l'âge de 18 ans. Parmi les jeunes qui meurent entre 15 et 19 ans, la moitié sont tués sur la route. A Prévessin-Moëns, il y a beaucoup d'enfants.

Nous encourageons les automobilistes qui ont fait un effort pour limiter le nombre des accidents à continuer et demandons aux autres de les imiter. EST-CE SI DIFFICILE DE ROULER INTELLIGEMMENT ?

AUTOMOBILISTES, MOTOCYCLISTES, CYCLOMOTORISTES, nous sommes TOUS concernés, MODERONS NOTRE ALLURE. L'accident n'est pas une fatalité, il n'arrive pas qu'aux autres. Partons à temps pour avoir le temps de rouler prudemment. Patience et courtoisie envers les autres usagers de la route, en particulier les cyclistes et les piétons. Si, grâce à vous, un seul accident a été évité, vous aurez le sentiment d'avoir vraiment participé.

Avec les pluies et les brouillards d'automne, la neige et le verglas consécutifs au froid, les risques sont multipliés, **RALENTISSEZ.**

**PIETONS**, marchez à gauche, munissez vous de lampes de poche et de brassards réfléchissants, portez des vêtements clairs.

**CYCLISTES**, vous êtes très vulnérables, équipez vous de dispositifs réfléchissants et d'écarteur.

**CYCLOMOTORISTES et MOTOCYCLISTES**, le casque est votre seule carrosserie.

**AUTOMOBILISTES**, quand vous garez votre véhicule au bord de la route, assurez vous qu'il n'entrave pas la circulation et qu'il ne masque pas la visibilité aux autres usagers.

**ÊTRE PLUS RAISONNABLE ET RESPONSABLE, PLUS CONSCIENT, MOINS PRESSÉ** sur la route, tels sont les vœux de votre Conseil Municipal, en matière de sécurité routière, au seuil de 1986.

Ce qui compte, n'est-ce pas **POUR TOUS D'ARRIVER SAIN ET SAUF** au bout du voyage, au bout de l'année !

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*  
\*\* A l'occasion de l'ouverture de son Cabinet de Masseur \*\*  
\*\* Kinésithérapeute à Brétigny, Monsieur COULLET Bernard a \*\*  
\*\* eu la gentillesse d'offrir le verre de l'amitié au Conseil \*\*  
\*\* Municipal. \*\*  
\*\*  
\*\* Nous lui adressons nos remerciements et lui souhaitons \*\*  
\*\* plein succès dans l'exercice de sa profession. \*\*  
\*\*  
\*\* \*\*\*\*\*

## **CONTROLE TECHNIQUE DES VEHICULES**

(suivant les Arrêtés des 4 et 5 Juillet 1985 du Ministère des Transports)

Seront désormais soumis à une visite technique obligatoire, à l'exception des véhicules de collection, les véhicules automobiles visés au titre II du Code de la Route, qui répondent aux quatre conditions suivantes :

- 1) Ils doivent avoir été mis en circulation depuis plus de 5 ans.
- 2) Leur poids total autorisé en charge ne doit pas excéder 3,5 T.
- 3) Ils doivent faire l'objet d'une mutation ou d'un changement de locataire pour les véhicules en leasing.
- 4) Ils doivent être immatriculés dans une série normale.

Ces contrôles ne pourront être effectués que dans des centres agréés par la Préfecture (liste affichée en Mairie) et porteront sur l'ensemble des organes de sécurité du véhicule tels que définis par la norme AFNOR NF X 50 201 édition de Novembre 1980.

A l'issue du contrôle, 2 documents seront remis au client :

- Un rapport de contrôle signé ou revêtu du cachet de la station de contrôle et contresigné par le client. Ce document, qui devra être conservé pendant 5 ans par le centre de contrôle, permettra d'apprécier point par point l'état du véhicule.
- Un certificat de passage dans un centre de contrôle qui devra être présenté en Préfecture lors de la demande d'immatriculation. Ce certificat permettra d'attester que le véhicule a bien été contrôlé, que cette visite a bien été effectuée dans un centre agréé, de vérifier que le contrôle a été fait par un tiers et non par le vendeur du véhicule.

UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE  
SAISON 1985-1986

	SCOLAIRES										
	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
LUNDI											
MARDI											
MERCREDI											
JEUDI											
VENDREDI											

	SOCIETES SPORTIVES								
	14	15	16	17	18	19	20	21	22
LUNDI									
MARDI									
MERCREDI									
JEUDI									
VENDREDI									

"SOIREE LITTERAIRE"  
"SOIREE LITTERAIRE"

\*\*\*\*\*

11 novembre 1985, un nouveau "Soir sous la Lampe", à la bibliothèque de Prévessin

Thème de la rencontre : le roman policier.

Gisela BOVKENHAGEN nous rappelle les règles applicables au genre, les éléments de composition du livre :

Un crime inexpliqué au début du roman et deux personnages : l'un, présent, le détective et l'autre, à découvrir, le meurtrier.

Une technique analytique permettra de remonter au crime par la révélation d'indices successifs. La peinture d'une certaine société, d'un certain milieu servira de cadre au roman. Le lecteur devra être intéressé, mais non bouleversé. Or, si tout cela est nécessaire, cela est insuffisant pour "faire" un bon roman policier. Il faut, en effet, aussi un bon écrivain et non pas des "nègres" pour faire de la littérature et non pas de la mauvaise ou para-littérature... On cite donc quelques auteurs : Chase, Chester Himes, Exbrayat, San Antonio ou Frédéric Dard....

Mais l'enthousiasme de quelques participants est mal soutenu par le reste de l'assistance et l'on passe à la chronique des derniers livres lus :

Le "De Guerre lasse", de Françoise Sagan, loin d'être engagé est plus désabusé que jamais. "Graziella" de Lamartine a ravi deux lectrices, tant comme guide remarquable de la région de Naples que comme aventure romantique au charme un peu désuet. Les derniers livres de Lawrence Durrell, le quintette d'Avignon semblent être lus dans le désordre, mais cela contribue peut-être à leur charme éso-térique. On peut, en effet, fort bien passer du premier "Monsieur, ou le Prince des Ténèbres" au quatrième "Sébastien" (qui se déroule à Genève) pour revenir à "Constance" ou "Livia" (Venise ou Avignon).

Puis, on parle politique avec le "Jaurès" de Max Gallo, sociologie, politique et philisophie avec Michel Foucault "Surveiller et Punir" et "L'Histoire de la Folie à l'Age classique", de folie encore avec "les Contes de Folie, d'Amour et de Mort" d'Horacio Quiroga qui se révèle être un petit chef-d'oeuvre ; la lecture des dernières lignes d'une nouvelle "l'Oreiller de Plumes" va clore la rencontre en glaçant d'épouvante l'assistance étonnée ...

Françoise AUTIN

\*\*\*\*\*

### Mouvement artistique du Pays de Gex Première exposition au "prieuré "

\*\*\*\*\*

La nouvelle Mairie a ouvert ses portes au public en avant première les 15, 16 et 17 Novembre pour une exposition de qualité. Le Mouvement Artistique du Pays de Gex prenait possession des deux salles du premier étage, (d'une surface totale de 120 m<sup>2</sup>) pour permettre aux artisans et peintres locaux de nous faire connaître leurs oeuvres récentes.

#### CE FUT UNE REUSSITE !

Le ton est donc donné, comme l'a dit Monsieur le Maire ; le Conseil Municipal tient beaucoup à ce que ces salles gérées par la Commune, soient ouvertes à toutes les expressions de l'art. Cette large ouverture, il s'efforcera de la garantir par une politique diversifiée et accessible à tous et, ceci, en ayant toujours pour souci de faire des choix de qualité.

Des contacts sont déjà pris pour présenter au printemps une nouvelle exposition.

\*\*\*\*\*

Une fois encore, la première place a échappé à nos couleurs à Prévessin-Moëns, mais le challenge G. HUDRY a de nouveau été conquis et de haute lutte.

Un nouveau Président et un nouveau Comité conduiront les activités du Club en 1985 et il est bénéfique de constater que figure parmi les dirigeants un nombre important de gens motivés par le renouveau apporté par les jeunes.

La culture physique a repris à la Salle Polyvalente les mardi (20-22 h) et vendredi (18-20 h) et, lors de ces séances, les futurs adhérents pourront se présenter à M. Michel CHAMBARDON, Président, ou à l'un des membres du Comité.

Pour tous renseignements :

Tél. du Président

50.41.46.95

\*\*\*\*\*

#### Fête de l'école de Vésegin



## Le SOU des Ecoles

\*\*\*\*\*

L'année 1984-1985 a été jalonnée par diverses activités périscolaires animées par le Sou des Ecoles, aidé des parents d'élèves.

La fête de Noël 1984 reste un bon souvenir pour les enfants avec la présentation du ventriloque et de son canard et du clown avec sa poupée mécanique. Les enfants ont eu à coeur de nous réciter et chanter quelques morceaux choisis.

La fête s'est terminée par un goûter et le passage du PERE NOEL pour les plus petits.

\*\*\*\*\*

Nous citerons le ski et la piscine, qui permettent à plus d'un de débiter, la sortie scolaire à HAUTONNE les 20 et 21 Juin pour les plus grands et la visite du Muséum pour ceux de la maternelle.

Toutes ces activités ont été menées dans le cadre scolaire et permettent à chaque enfant de se découvrir mille facettes et de nouer des amitiés.

Le beau temps aidant, la kermesse de l'école avec ses stands, sa tombola, son lacher de ballons, l'école de musique de Ferney et la Gymnastique de Prévessin, a été une vraie fête.

AUSSI, POUR CONTINUER CES DIVERSES ACTIVITES,  
LE SOU DES ECOLES VOUS ATTEND

SAMEDI 1ER FEVRIER 1986

\*\*\*\*\*

A SON DINER DANSANT.

- 26 Août : KAROUBI Aurore Gamara Rica Esther  
de Samuel et de CRICI Brigitte
- 01 Septembre : EWART James Cabot  
de Steven et de CAMPAGNA Leslie
- 07 Septembre : BOISSON Céline Nicole Virginie  
de Jean-Claude et de SCHNEIDER Nicole
- 19 Septembre : BERDURAZ Angélique Virginie  
de Daniel et de BOLLON Martine
- 25 Octobre : LORENZ Yvonne  
de Peter et de LORENZ Annemaria

\*\*\*\*\*



### MARIAGES

- 22 Février : Hans Alfred LEIPZIGER  
et Anne-Marie Angèle BETEMPS
- 01 Mars : Vincent Alexandre PELLET  
et Florence D'HAESELEER
- 16 Mars : Peter DEJGAARD  
et Marie-France Thérèse BARBIER
- 15 Mai : Dominique Marie BEVAND  
et Pascale ALBERTO
- 22 Juin : Pascal Jean-Marie DUNAND  
et Catherine FALQUET
- 22 Juin : Claude ROBIN  
et Christine Madeleine VIVERGE
- 05 Juillet : Henri Jan SLETTENHAAR  
et Eva Birgit HANSEN
- 06 Juillet : Jacques Roland CARMINATTI  
et Christine Odette Arlette UGINET
- 12 Juillet : Didier Eric José ANTOINE  
et Pascale Marie DAUVERGNE

- 03 Août : Hervé Roland REISSE  
et Lucie Adrienne CABAL
- 09 Août : Jean-Claude PETITBERGHIEU  
et Nathalie SCHEIBENSTOCK
- 02 Septembre : Patrick François Maurice Alcide FRANCEY  
et Grace Maria SCHULTZE
- 07 Septembre : Jean-Paul François André ALLIOD  
et Mireille Suzanne Cécile CHALET
- 28 Septembre : Rudy William TURPIN  
et Liliane Micheline LHERIDEAU
- 12 Octobre : Denis Eugène DECOMBAZ  
et Annie Marie Thérèse PIOLLET
- 16 Novembre : Jean-Pierre LINGOT  
et Brigitte Odette Jeanne BLANC

#### DECES



- 29 Janvier : Gloria Elsie SEYMOUR épouse WEILHAMMER
- 06 Février : Jeanne Marie Victorine MIVEL  
veuve LANDRECY
- 18 Février : Simonne Fernande CUSIN épouse GIROD
- 18 Mai : Dinah Charlotte RISPAL
- 01 Juin : Fernand Alexandre ROBERT
- 04 Septembre : Paul Eugène MUSSET
- 23 Septembre : Nicolas Pascal MOSSE
- 14 Octobre : Ernest Louis René CENSIER
- 15 Octobre : Maria Hélène RENDU veuve FLOCH
- 08 Novembre : Pierre Paul DUBOULOZ

## POUR VOUS AIDER DANS VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

### ETAT CIVIL

\*\*\*\*\*

#### LES FORMALITES EN VUE DU MARIAGE

Pour vous marier, vous devez remplir les 2 conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans si vous êtes un homme, ou de 15 ans si vous êtes une femme.

. Toutefois, si vous n'avez pas atteint cet âge, vous pouvez demander au Procureur de la République (au Tribunal de Grande Instance dont dépend le lieu du mariage) de vous accorder une dispense, pour motif grave (par exemple un enfant déjà né ou qui va naître).

. De plus, si vous n'avez pas atteint 18 ans, vous devez demander une autorisation à vos parents.

- n'avoir aucun lien de proche parenté ou d'alliance avec votre futur conjoint.

. Dans certains cas, une dispense peut vous être accordée par le Président de la République. Votre demande sera adressée au :

Ministère de la Justice  
Direction des Affaires Civiles et du Sceau  
13, Place Vendôme  
75042 PARIS CEDEX 01

#### Cas particulier :

Si vous êtes une femme dont le précédent mariage a été dissous, un délai d'attente de 300 jours au maximum peut être exigé.



Ce délai prend fin :

- en cas d'accouchement
- si vous fournissez un certificat médical attestant que vous n'êtes pas enceinte.

Par ailleurs, ce délai peut être abrégé par une décision du président du Tribunal de Grande Instance du lieu de célébration du mariage.

Lieu de célébration du mariage :

La Mairie choisie pour le mariage ne peut être que la mairie de votre domicile ou de votre résidence ou celle du domicile ou de la résidence de votre futur conjoint.

Formalités : Vous devez l'un et l'autre :

- vous renseigner à la mairie sur les pièces à fournir (pièce d'identité, preuve du domicile, extrait de votre acte de naissance avec filiation, renseignements concernant les témoins, etc ...) et fixer la date du mariage.
- un mois avant la date fixée pour le mariage, passer une visite médicale prénuptiale obligatoire.
- faire publier les bans à la mairie en remettant les certificats médicaux.

\*\*\*\*\*

**LIVRET DE FAMILLE**

**Arrêté du 20 mars 1985 (J.O. du 23-5-1985, p. 5780).**

Cet arrêté modifie l'arrêté du 16 mai 1974 fixant les modèles de livret de famille. Sera désormais inséré dans les livrets de famille un titre nouveau : « Nom des époux ». Chacun des époux a la faculté soit de conserver le nom résultant de son acte de naissance, soit d'adopter, pour les femmes, le nom du conjoint ou encore d'utiliser le nom du conjoint en l'ajoutant à son propre nom.

\*\*\*\*\*

LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE  
\*\*\*\*\*

SERONT TRANSFÉRÉS

DES LE 2 JANVIER 1986

\*\*\*\*\*

DANS LE BÂTIMENT "LE PRIEURÉ", PRÈS DE L'ÉGLISE.

\*\*\*\*\*

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT :

Du Lundi au Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00  
et de 13 h 30 à 18 h 00

\*\*\*\*\*

\* \* \* \* \*

*LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL* \* \* \* \* \*

*ET LES EMPLOYES COMMUNAUX* \* \* \* \* \*

*VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VOEUX* \* \* \* \* \*

*POUR L'ANNEE 1986* \* \* \* \* \*

\* \* \* \* \*

\*\*\*\*\*

